



SNUipp Hors de France

Réforme des bourses scolaires : "Piloter" pour mieux fermer les vannes

Une commission nationale exceptionnelle des bourses scolaires s'est tenue à l'AEFE mercredi 10 octobre pour examiner la proposition d'un nouveau système d'aide à la scolarité, faisant suite à l'abrogation de la PEC (prise en charge), en lieu et place du dispositif actuel jugé "compliqué", "illisible" et "peu équitable" par la tutelle. Un projet présenté par le directeur de la DFAE (Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire), François Saint-Paul.

(voir note d'orientation jointe)

Les principaux objectifs de la révision du système sont le "**la capacité de pilotage**", "**une plus grande équité**", "**l'élargissement du dispositif aux revenus intermédiaires**" et "**la simplification du dispositif**".

*Le mode de calcul actuel repose sur la détermination d'un "revenu disponible" égal à l'ensemble des revenus de la famille, déduction faite des charges (cotisations sociales impôts sur le revenu, loyers, crédits immobiliers...). Une bourse est attribuée si le produit de ce revenu disponible par un coefficient correspondant à la part consacrée aux frais d'écologie (0,25 ou 0,35 suivant les cas) est inférieur à un **revenu minimum** fixé par la commission locale des bourses dans chaque pays.*

*La nouvelle règle de calcul reposerait sur la définition d'un quotient familial égal à l'ensemble des revenus de la famille, net des frais de scolarité, divisé par le nombre de parts (ex. un couple avec 1 enfant = 2,5 parts). Une bourse serait attribuée si ce QF, pondéré par un indice "coût de la vie", ne dépasse pas un **quotient maximal** fixé par la commission nationale des bourses.*

Ce nouveau dispositif sera rediscuté en CNB le 22 octobre prochain et ficelé au plus tard le 1^{er} novembre pour une application au 1^{er} janvier (pays de rythme sud) et au 1^{er} septembre (pays de rythme nord). **Un calendrier bien trop court, en l'absence de projections, pour permettre aux membres de la Commission nationale des bourses d'en mesurer les effets et de donner leur opinion.**

Mais d'ores et déjà, nous pouvons émettre les observations suivantes :

- **Le pilotage budgétaire : un système verrouillé d'en haut**
La quotient maximum, seuil d'attribution d'une bourse scolaire à l'étranger, sera fixé par la tutelle parisienne pour tous les pays du monde. Finies les marges de manoeuvre des commissions locales qui fixaient elles-même un revenu minimum en fonction des réalités économiques du pays. Pour la DFAE, ces revenus minima sont jugés "incohérents" lorsqu'on les compare à un indice de "coût de la vie". Une mesure qui répond manifestement à la logique annoncée de "pilotage budgétaire". Les CLB devront donc faire avec.
- **Où va passer le budget de la PEC ?**
Le budget des bourses passera successivement à 110 000 M€, 118 000 M€ et 125 500 M€

pour les années à venir. Des réajustements qui tiennent compte de l'accroissement des effectifs et de la réintégration dans le dispositif des bourses des élèves sortis de la PEC. Pour autant, il s'avère que moins de la moitié de la marge budgétaire dégagée par la prise en charge des élèves du lycée sera reversée au bénéfice des boursiers, et non l'intégralité comme le demandent les organisations syndicales, les associations de Français, les fédérations de parents d'élèves et bon nombre d'élus :

Voici le budget global des bourses de 2012 à 2015 :

2012 : Bourses (93,5 M€) + PEC (32 M€) = 125,5 M€

2013 : Bourses = 110 M€ (-15,5 M€)

2014 : Bourses = 118 M€ (-7,5 M€)

2015 : Bourses = 125,5 M€

Sur les exercices 2013 et 2014, il va manquer au total 23 M€. Où vont ils donc passer?

- **Plus de bénéficiaires mais des quotités en baisse**
Sans crédits supplémentaires, pour élargir le dispositif aux revenus intermédiaires, les quotités vont donc mécaniquement baisser. Il y aura donc, à coup sûr, beaucoup moins de bénéficiaires à 100 %. D'ailleurs, ces derniers sont directement "visés" dans la note d'orientation de la DFAE : "un grand nombre de familles est boursière à 100% alors que leur situation économique est très variable".
- **Quotités en chute libre?**
Pour certaines familles, l'addition pourrait-être salée au point que la mise en place d'un "mécanisme d'atténuation" est envisagé afin d'éviter des écarts trop importants, mais pour la première année seulement.
- **Quel sera l'impact sur le budget des familles des mesures de régulation envisagées ?**
Des mesures de régulation comme l'exclusion liée au patrimoine (à définir), la prise en compte de l'aide des employeurs ou des Etats étrangers (voir plus bas en ce qui concerne les résidents), la prise en compte des familles séparées, divorcées, recomposées, l'alignement des frais de scolarités des écoles homologuées sur ceux de l'établissement AEFÉ le plus proche ou... la "contribution additionnelle" des familles (dernière trouvaille), une batterie de garde-fous susceptible de mettre un bon coup de frein à l'enveloppe budgétaire.
- **Et les résidents ?**
Les fonctionnaires peuvent bénéficier de majorations familiales ou avantages familiaux considérés jusqu'à maintenant comme des aides à la scolarité. **Les syndicats ont rappelé à la CNB la définition de l'avantage familial des résidents, destiné à couvrir les frais d'éducation et de garde des enfants, et demandé que cette prestation familiale soit désormais intégrée comme revenu dans le calcul de la bourse et non comme aide à la scolarité.**
Les cas difficiles de résidents séparés ou divorcés, ne bénéficiant plus que de la moitié de l'avantage familial et n'ayant pas accès aux bourses a également été évoqué.
L'AEFE a pris acte mais cet appel sera-t-il enfin entendu ?
- **Et les frais de scolarité ?**
Le DFAE a beau insister sur la nécessaire maîtrise des frais de scolarité afin de garantir la pérennité du système, **comment contenir l'inflation des écolages tant que la politique du réseau mise en oeuvre reste ce qu'elle est** (gel de la subvention de l'Etat, contrainte d'auto financement pour l'opérateur public, transferts de charges vers les familles...) ? Ces dernières années, la croissance de l'enveloppe des bourses s'explique à hauteur de **56%** par la hausse des frais de scolarités, **12%** par la hausse des frais parascolaires, **19%** par

l'augmentation du nombre des bénéficiaires, **9%** en raison de la dégradation de la situation socio-économique des familles (davantage d'élèves entrant dans le barème) et **4%** par l'effet change. L'enveloppe globale croît en moyenne de **13%** chaque année (**18%** l'an dernier).

En conclusion, l'empressement de la tutelle à vouloir boucler ce dossier n'est pas de bon augure. Sous couvert d'une plus grande "équité" et de faire plaisir aux classes moyennes, cette réforme ne répond pas aux attentes des familles.

La promesse présidentielle de reversion intégrale du budget de la PEC sur les bourses scolaires n'est pas tenue ; pour mieux actionner le robinet, certaines prérogatives (notamment de fixer elles-mêmes les revenus minimums) sont retirées aux commissions locales, le système proposé laisse entrevoir un émiettement des quotités à l'intérieur d'une enveloppe insuffisamment approvisionnée, le problème de la bourse des résidents n'est pas résolu. Et dans le contexte actuel, l'envolée des frais de scolarités ne risque guère d'être enrayée. Une seule garantie : les familles paieront la différence.